

R. Per. 6. Nov. 1662,

Monsieur

Le devoir de nos charges, la charité Chrestienne, et ce que nous devons aussi au service
de son Altesse, nous oblige d'implorer votre adccistance, pour six pauvres Jeunes
hommes de nostre communion, lesquels furent employes pour adccister les fermiers
de son Altesse, a lever son peage de sel en espee, a cause des difficultes que
les fermiers desabelles du languedoc y apportoyent, ces pauvres gens tous
remplis de zelle et ardeur pour le service de leur Souverain, si portarent avec
une affection jndicible, et se rendirent fort souples a tous les Commandements
que le fermier leur fist, au moyen desquels ayans conduit dans un village du
Comtat, nomme Mournas, les Cheueux de la Voiture du sel qui refusoit le
payement, Ils y furent arrestes prisonniers, a cause d'un accident qui arriva
en ceste action, et depuis ils ont este traduich en la ville D'auignon, ou ils sont
maintenant reduits dans la derniere de toutes les miseres et neecessites, ny ayant
personne qui les adcciste, et de plus estans dans la apprehension de leur vie,

Le devoir de nos charges, la charité Chrestienne, et ce que nous devons aussi au service
de son Altesse, nous oblige d'implorer votre adccistance, pour six pauvres Jeunes
hommes de nostre communion, lesquels furent employes pour adccister les fermiers
de son Altesse, a lever son peage de sel en espee, a cause des difficultes que
les fermiers desabelles du languedoc y apportoyent, ces pauvres gens tous
remplis de zelle et ardeur pour le service de leur Souverain, si portarent avec
une affection jndicible, et se rendirent fort souples a tous les Commandements
que le fermier leur fist, au moyen desquels ayans conduit dans un village du
Comtat, nomme Mournas, les Cheueux de la Voiture du sel qui refusoit le
payement, Ils y furent arrestes prisonniers, a cause d'un accident qui arriva
en ceste action, et depuis ils ont este traduich en la ville D'auignon, ou ils sont
maintenant reduits dans la derniere de toutes les miseres et neecessites, ny ayant
personne qui les adcciste, et de plus estans dans la apprehension de leur vie,

ou d'une galere perpetuelle . et outre que cela preiudiceroit extremement au
Service de Son altesse . et quen vne autre occasion de ceste nature . auan
ne si vouidroit exposer . ce seroit vne chose bien pitoyable de voir perir six
personnes qui ne sont coupables d'autre chose . que d'estre treuues en ce
mauuais rencontre . Sans auoir rien contribue comme on assure . a la mort
de celuy qui y fust tie . tellement . Monsieur . que sil vous plaisoit de
procurer leur desliurance . et d'autant plus que Monsieur le Commandeur
de Haut a tire de sa prison ses soldats qui estoient compris dans le mesme
affaire . Vous auriez ceste satisfaction de les ~~consoler~~ ~~et les~~ empescher de
perir . Et ce pendant quil vous pleuse . Monsieur . de donner aux de leur
faire adiminister quelque chose pour leur subsistance . outre . Monsieur .
que ce sera vn effect de vostre grande charite . qu'on a toujours veu reluire
en toutes sortes d'occasions . ce sera vne consolation a des pauures membres de
Jesus Christ . qui s'implorant ardemment en vne si pressante necessite . vous
rendres aussi vn service considerable a son altesse . et leur donneres sujet
et a nous aussi . de leuer de plus en plus nos prieres a Dieu quil verse sur
vostre personne . et sur vostre negociation ses plus precieuses benedictions . Nous
face bien tost gouster les fruietz de vos travaux . affin que nous ayons
plus de moyens de vous temoigner jay . nos profonds respectz . et sommes .

Monsieur

D'Orange ce 29^e
octobre 1662

Vos Treshumbles & tres obeissants seruiteurs
Les Pasteurs . et anciens de L'Eglise
Reformee D'Orange
De Chamberun pasteur.
M^r Jean Suard ^{ancien}
H^r eliet ^{ancien} . St. Laurent ^{ancien} . Rouyer ^{ancien}
C^r auzin ^{ancien}

